

Compte- rendu de la réunion du Conseil Local de la Biodiversité (CLB) Du Mercredi 14 mars 2018 à 18 h 30

Participants : BELLONE Jean Paul, BEROT Sébastien, BONNAUD Jean Pierre, CARDOUX Nathalie, CASERIO Sylvie, CHISSON Romain, DEROIR Mary Claude, DORISON Isabelle, FAGNIEZ Jean Paul, FAURRE Fabrice, GALERNEAU Pierre, GALLIOT Eloïse, GRAVAT Daniel, GROND Claudie, HEMAR Daniel, LIMOUZIN Gilles, MARECHAL Christian, PROUD Bernard, ROSENFLED PEREIRA Maria de Fatima, ROSENFELD Eric, TARRADE Philippe,

Elus : DENIER Guy, BENETREAU Corinne, BERGER Christine, CONDAMIN Myriam, DEROIR Paulin, MUSSET Béatrice, THOREAU Nicole, VINCE Daniel
HOUY Pascal (DST)

Excusés : FAVRE Sylvie, CHERIN Patrick, FOUCAUD Michel, MORISSET Philippe, ORGERON Patrick, PALEM Patrick,

La réunion a eu lieu salle du Conseil Municipal avec une majorité de personnes présentes lors de la première réunion et 2 personnes nouvelles, accueillies en présence du Maire, d'adjoints et de conseillers.

Monsieur Le Maire présente les objectifs de cette deuxième réunion :

- Connaissance de la commune et définition de la trame verte et bleue au travers du PLUi et PADD avec le soutien d'un power point qui pourra être mis à disposition des participants
- Réponse aux questions
- Recueil des propositions et organisation des prochaines réunions

Présentation du power point commenté par Guy DENIER et Paulin DEROIR.

Résumé des interventions des participants et les réponses :

Les questions abordées sont :

* sur la consommation de 20 ha de terre agricole autorisées pour l'urbanisation par le PLUi :
durée, lieu ?

- la consommation des 20 ha est étalée sur 10 ans (durée du PLUi), le lieu n'est pas encore figé mais 13 ha pourraient se situer à l'est de la commune dans la poursuite de l'urbanisation actuelle. Il est précisé qu'il s'agit de foncier privé, ce qui n'exclut pas que la collectivité soit vigilante sur l'aménagement et l'urbanisation, qui font d'ailleurs l'objet d'une OAP procédure d'orientation, d'aménagement et programmation. L'utilisation des 7 ha restant est à définir. Il nous faut en priorité poursuivre l'urbanisation des « dents creuses » dans le bâti actuel et de poursuivre l'intensification urbaine de Type « Bimby » qui présente un réel intérêt de développement durable pour la commune (économie réseaux et voiries)

* sur la présentation d'un schéma de la trame verte et bleue à Périgny :

- Travail cohérent à réaliser.

* sur la question concernant la participation de l'Etablissement Public Foncier régional (EPFR) :

- l'EPFR est plus recentré sur la vigilance et le portage du foncier urbain

* sur le nombre d'agriculteurs sur la commune :

- il en reste 4, ils peuvent être propriétaires mais aussi fermiers et leur secteur d'activité se situe également sur d'autres communes comme d'autres agriculteurs extérieurs interviennent sur Périgny.

* sur la concertation des agriculteurs sur les propositions du CLB ?

- ce sont des acteurs majeurs au même titre que chacun d'entre nous en ce qui concerne l'environnement.

* sur la localisation des corridors écologiques à Périgny :

- il en existe comme le canal de Marans ou la Moulinette mais il faudra mieux les organiser et peut-être en créer d'autres, s'interroger sur les continuités.

* ces corridors écologiques ne peuvent-ils pas être des vecteurs de diffusion de la pollution ?

- il existe une vigilance face à la pollution notamment au niveau des captages où un périmètre de protection est défini, réglementé et surveillé par le programme « Re Source »

* sur l'utilisation des pesticides ?

- La commune a signé la charte régionale « Terre saine » en 2010 et n'utilise plus de pesticides (sauf cimetière et terrains de foot où une recherche est menée pour trouver une solution). Au niveau des agriculteurs, ils sont vigilants et leur pratique est très réglementée. C'est vers les particuliers qu'il faut porter nos efforts de sensibilisation et les produits sont encore en vente libre jusqu'au 1^{er} janvier 2019.

Après ces nombreuses questions, le débat s'oriente vers des propositions d'actions.

- Il est évoqué les zones de friches qui sont des réservoirs très riches de biodiversité à identifier, à préserver et peut-être à développer.
- Il est proposé que chacun indique sur ce dont il a envie de s'impliquer pour créer des groupes de travail.
- Un des participants propose de travailler sur le « chemin de l'eau » et invite ceux qui sont intéressés à le rejoindre.
- Un autre propose de travailler sur le rapport végétal / urbain. Comment implanter des corridors ou des mosaïques écologiques dans l'espace urbain ?
- Il est également proposé de travailler sur l'identification et la protection de la faune existante sur Périgny.

Afin d'organiser ces différentes propositions d'actions et de permettre à tous d'y participer ou d'en proposer d'autres, il va être créé une « plateforme collaborative » où chacun pourra s'exprimer, se contacter et s'organiser sans pour autant se couper du Conseil Local. Nous recherchons le type de plateforme appropriée et si parmi vous, certains ont déjà utilisé ce genre de plateforme, merci de nous en faire part. Dès que celle-ci sera opérationnelle, nous vous en informerons. Les propositions pourront être affinées et travaillées, peut-être sous forme d'ateliers, lors de la prochaine réunion qui aura lieu le :

Lundi 14 mai à 18 h 30 à la Mairie

Fin de la réunion vers 20 h 30